

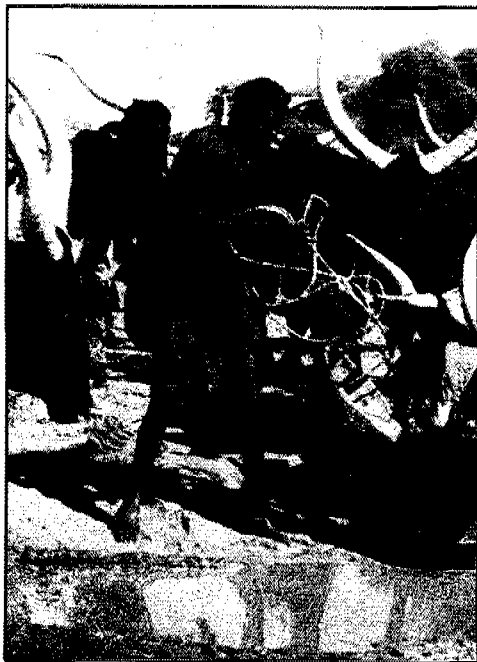
REPUBLIQUE DU NIGER



MINISTRE DES RESSOURCES EN EAU  
POLITIQUE ET STRATEGIES POUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

*Library*

IRC International Water  
and Sanitation Centre  
Tel.: +31 70 30 689 8  
Fax: +31 70 35 800



**PLAN D' ACTIONS  
A COURT, MOYEN  
ET LONG TERMES**



Niamey, Mai 2001

824-NE01-17001



**REPUBLIQUE DU NIGER**

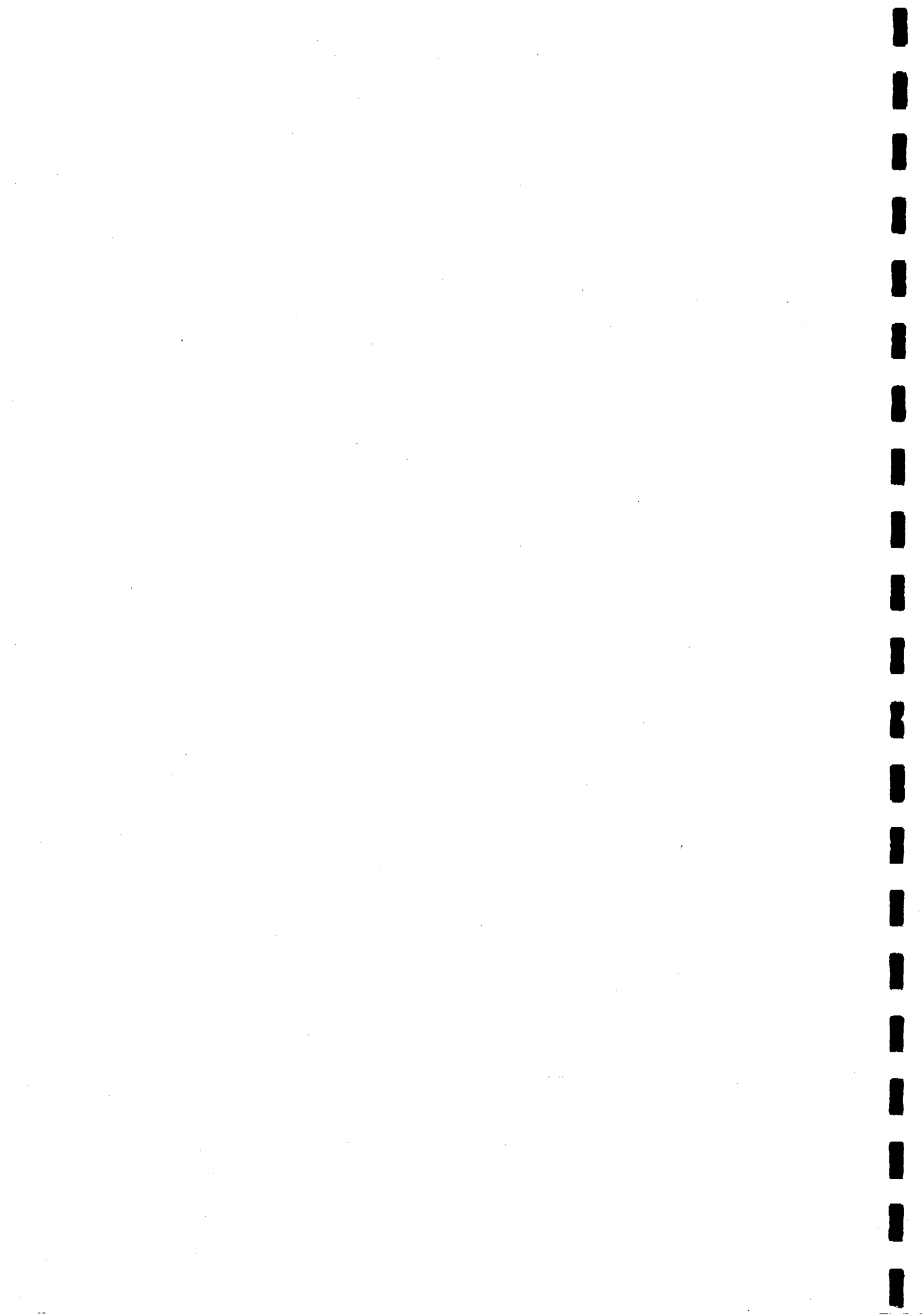
**MINISTERE DES RESSOURCES EN EAU**

**POLITIQUE ET STRATEGIES  
POUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT**

**PLAN D' ACTIONS A COURT,  
MOYEN ET LONG TERMES**

**LIBRARY IRC**  
PO Box 93190, 2509 AD THE HAGUE  
Tel.: +31 70 30 689 80  
Fax: +31 70 35 899 64  
BARCODE: 17001  
LO:

**Niamey, Mai 2001**



# SOMMAIRE

	Pages
Résumé .....	9
Introduction.....	11
<b>I – CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DES POLITIQUES ET STRATEGIES.....</b>	<b>12</b>
1.1 Le contexte général du pays.....	12
1.2 Les ressources en eau.....	12
1.2.1 Les dispositifs de collecte, de traitement et de diffusion des données.....	12
1.2.2 Le potentiel hydraulique.....	13
1.3 Le contexte de gestion du secteur.....	14
1.3.1 L'hydraulique villageoise.....	14
1.3.2 L'hydraulique pastorale.....	14
1.3.3 L'hydraulique urbaine.....	15
1.3.4 L'assainissement en milieu rural .....	15
1.3.5 L'assainissement des centres urbains .....	15
1.3.6 L'hydraulique agricole.....	15
1.3.7 La pêche et la pisciculture .....	16
1.3.8 L'hydroélectricité.....	16
1.3.9 La protection contre l'érosion hydrique et les inondations .....	16
1.3.10 Les industries et mines.....	16
1.3.11 L'adéquation Ressources-Besoins.....	16
1.4 Le cadre institutionnel et juridique .....	17
1.5 Les aspects financiers et fiscaux.....	17
<b>II ORIENTATIONS POLITIQUES ET STRATEGIQUES DEFINIES.....</b>	<b>18</b>
2.1 Le cadre macro-économique.....	18
2.2 Les principes de base.....	18

2.3 Les orientations définies.....	19
2.4 Les stratégies de mise en oeuvre.....	20
2.4.1 La Gestion institutionnelle et la Planification.....	20
2.4.2 Le financement du secteur.....	22
2.4.3 Les fonctions et activités d'appui.....	23
2.4.4 Le suivi-évaluation.....	23
<b>III PROGRAMME HYDRAULIQUE NATIONAL.....</b>	<b>25</b>
3.1 Les objectifs sous sectoriels par axe.....	25
3.1.1 L'amélioration et la connaissance des ressources en eau.....	25
3.1.2 La satisfaction des besoins en eau, l'amélioration des conditions sanitaires et la prévention des nuisances liées à l'eau .....	26
3.1.3 L'appui au secteur de production.....	27
3.2 Le renforcement des capacités.....	28
3.2.1 Les mesures institutionnelles et juridiques.....	28
3.2.2 Les aspects de la planification des interventions.....	28
3.2.3 Les aspects de suivi-évaluation et de gestion.....	29
3.2.4 Les mécanismes de concertation autour du PHN.....	29
3.3 Les indicateurs de suivi.....	29
3.4 Les coûts et besoins de financement.....	30

## LISTE DES ACRONYMES ET SIGLES

ABN	Autorité du Bassin du Niger
ADRAO	Association pour le Développement du Riz en Afrique de l'Ouest
AEP	Adduction d'Eau Potable
AGRHYMET	Centre de Formation et d'Application Agrohydrométéorologique.
AHA	Aménagement Hydro-Agricole
ALG	Autorité du Liptako-Gourma
ANPIP	Agence Nigérienne pour la Promotion de l'Irrigation Privée
ARDETEC	Atelier de Recherche - Développement de Prototypes et Technologie Rurale
BDPA	Bureau pour le Développement de la Production Agricole
BNUS	Bureau National des Nations Unies pour la Zone Sahélienne
BOT	Build Own Operate and Transfer
CBLT	Commission du Bassin du Lac Tchad
CEAO	Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest
CES	Conservation des Eaux et du Sol
CGPE	Comité de Gestion des Points d'Eau
CILSS	Comité Inter-Etat de Lutte Contre la Sécheresse au Sahel
CIP/HYDRONIGER	Centre Inter-Etats de Prévision Hydrologique dans le Bassin du Niger
CNEDD	Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable
COMINAK	Compagnie Minière d'Akouta
DIEPA	Décennie Internationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement
DRS	Défense et Restauration des sols
FNE/FRE	Fonds National de l'Eau / Fonds Régional de l'Eau
HC/BK	Haut Commissariat au Barrage de Kandadji
ICRISAT	Institut International de Recherche sur les Cultures des Zones Tropicales et Semi-arides
IIMI	Institut International de Management de l'Irrigation
IITA	Institut International d'Agriculture Tropicale
MAG/EL	Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
MH/E	Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement
ME/I	Ministère de l'Equipement et des Infrastructures

NIGETIP	Travaux d'Intérêt Public au Niger
OFEDS	Office des Eaux du Sous-Sol
ONAHA	Office National des Aménagements Hydroagricoles
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ORSTOM pour	Office de la Recherche Scientifique et Technique d'Outre-Mer (devenu Institut de Recherche de Développement, IRD)
OSS	Observatoire du Sahara et du Sahel
PIB	Produit Intérieur Brut
PNB	Produit National Brut
PNEDD	Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable
PRN	Présidence de la République du Niger
SFD	Systèmes Financiers Décentralisés
SIGNER	Système d'Information Géographique du Niger
SNE	Société Nationale des Eaux
SOFRELEC-SATEC	Société Française d'Electricité - Société d'Assistance Technique et de Coopération
SOMAIR	Société Minière de l'Air
SONICHAR	Société Nigérienne de Charbon d'Anou-Araren
UBT	Unité de Bétail Tropical
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature



## Résumé

Au Niger, " l'Etat le plus sahélien des pays du Sahel " confronté à une sécheresse persistante depuis plus de trois décennies, le Gouvernement a très tôt perçu la nécessité de se doter d'un instrument de planification de l'utilisation des ressources en eau nationales pour mieux satisfaire les besoins essentiels des populations et affranchir les productions vivrières des aléas climatiques. C'est ainsi qu'en février 1993, le Gouvernement adopta le Schéma Directeur de Mise en Valeur et de Gestion des Ressources en Eau élaboré par le Ministère chargé de l'Hydraulique grâce à un appui financier du PNUD et la collaboration technique de l'actuel Département des Affaires Economiques et Sociales (DAES) des Nations Unies.

Malgré l'important travail à la fois d'inventaire de l'existant et d'examen prospectif des besoins à satisfaire, ce Schéma, référentiel pour une rénovation de la politique de l'eau au Niger, méritait d'être actualisé pour :

- s'enrichir davantage de la masse considérable de données techniques et socio-économiques collectées depuis lors et des précieuses expériences accumulées ;
- mais également s'ouvrir aux grands principes internationalement admis régissant la gestion des ressources en eau ;
- s'adapter utilement aux nouvelles réalités institutionnelles et juridiques au plan national.

Ainsi, le processus d'actualisation du Schéma Directeur, mis à profit pour élaborer le document de " Politique et Stratégies pour l'Eau et l'Assainissement ", a été conduit dans une démarche participative impliquant toutes les parties prenantes du fait que la gestion du secteur relève d'une responsabilité collective. Il s'est aussi soucié de :

- la nécessaire approche globale requise pour une gestion intégrée des ressources en eau ;
- l'intégration d'actions nouvelles à entreprendre dans un contexte d'aménagement du territoire ;
- la prise en compte de l'important arsenal juridique adopté depuis 1993.

Le présent document synthétise les données de base et les principales contraintes du Secteur de l'Eau et de l'Assainissement ainsi que les politiques et stratégies globales ou sectorielles correspondantes telles que définies par le Schéma Directeur actualisé et le document de " Politique et Stratégies ", **REFERENTIELS UNIQUES** de toutes les interventions futures dans lesquelles les préoccupations de tous les acteurs ont été fédérées. En plus, il résume le Programme Hydraulique National (PHN) dont les actions qui le composent sont présentées sous forme de fiches synthétiques de projets répartis entre le Plan d'Actions Quinquennal (PAQ) 2000/2004 et un Plan à plus long terme d'horizon 2010 selon l'urgence et la priorité accordée à l'action considérée.

Il est à signaler, qu'en dépit de la forte variabilité spatio-temporelle des précipitations et des écoulements superficiels engendrés et des singularités hydrogéologiques d'ailleurs suffisamment localisées, le Niger regorge d'un potentiel hydraulique considérable : 30 milliards de m<sup>3</sup> renouvelable par an d'écoulements superficiels (dont moins de 1 % est actuellement exploité) et 2,5 milliards de m<sup>3</sup> de volume annuel écoulé (exploité à moins de 20 %) auquel s'ajoute l'importante réserve d'environ 2000 milliards de m<sup>3</sup> d'eau souterraine non renouvelable. La mise en valeur de ce potentiel se heurte, en plus des contraintes naturelles sus-mentionnées, à maintes autres difficultés. Parmi celles-ci pénalisant fortement le développement du secteur, les principales sont, pour ne citer que quelques-unes, d'ordre :

- technique : l'irrégularité des écoulements et la profondeur excessive de captage des aquifères dans certaines régions imposent la réalisation d'ouvrages et/ou d'aménagements généralement coûteux car nécessitant des moyens techniques spéciaux ;

- institutionnel comme l'organisation à la base des communautés locales devant s'approprier les réalisations en vue de leur pérennisation et conséquemment de leur rentabilisation ;

- économique car les coûts de certains investissements dépassent largement les capacités propres de l'Etat à fortiori celles des populations-bénéficiaires.

La nouvelle politique de l'eau et de l'assainissement, qui vise à faire de l'eau un facteur de développement socio-économique durable et un élément déterminant dans la sauvegarde de l'environnement, s'attèlera à la recherche de la meilleure adéquation possible entre les ressources en eau et la satisfaction des besoins en eau des nombreux usagers. Cette préoccupation, qui se réalisera suivant une approche intégrée à l'échelle de systèmes hydrauliques relativement homogènes, s'appliquera aux quatre niveaux interdépendants suivants :

- le niveau local permettant une expression des besoins par les usagers eux-mêmes;

- le niveau régional favorable à une intégration, à l'échelle d'un bassin, des besoins et des solutions techniques compatibles avec la disponibilité de la ressource ;

- le niveau national dans l'optique d'un aménagement équilibré du territoire ;

- le niveau international représentant le cadre idéal pour une gestion concertée des eaux des bassins transfrontaliers et des systèmes aquifères généralisés.

Afin de pallier plusieurs insuffisances constatées dans l'allocation de la ressource, il reste entendu que les besoins essentiels des populations soient prioritairement satisfaits et qu'ensuite l'eau soit affectée aux activités productrices dégageant une valeur ajoutée significative tout en garantissant sa pérennité. En plus, les contraintes juridico-institutionnelles pourraient être largement levées avec la création d'une Commission Nationale de l'Eau et de l'Assainissement, disposant d'un Secrétariat Technique au niveau central et de représentation au niveau régional, et l'adaptation du cadre institutionnel et juridique.

Conséquemment, le rôle de tous les acteurs sera précisé et respecté tout comme seront prévues des mesures incitatives propices au développement du Secteur de l'Eau et de l'Assainissement. D'ores et déjà, les utilisateurs des infrastructures hydrauliques sont appelés à avoir la maîtrise d'ouvrage et bénéficieront de l'appui du Secteur Privé et des ONG garantissant la maîtrise d'oeuvre.

Ainsi, l'implication de tous les intervenants aux différentes étapes de la mise en valeur et de la gestion des ressources en eau sera assurée du fait de leur responsabilité effective nécessitant toutefois du temps et des appuis multiformes.

Pour concrétiser cet ensemble d'objectifs et leurs stratégies de mise en oeuvre suffisamment développés dans les documents de référence, il est proposé l'exécution du Programme Hydraulique National (PHN) articulé autour des quatre axes majeurs ci-après :

(i) Amélioration de la connaissance des ressources en eau en vue de leur gestion, de leur protection et de la sauvegarde du milieu ;

(ii) Satisfaction des besoins en eau des populations, amélioration de la situation sanitaire et prévention des nuisances liées à l'eau ;

(iii) Appui aux secteurs de production ;

(iv) Adaptation du cadre institutionnel et juridique.

En accord à ces quatre axes, le PHN se compose d'actions réparties sur les court et moyen termes au sein du Plan d'Actions Quinquennal (PAQ) 2000/2004 et le long terme fixé à l'horizon 2010. Le PAQ comporte des opérations bien ciblées destinées pour certaines à résoudre des problèmes urgents et pour d'autres à préparer les conditions de réalisation des interventions prévues dans le long terme.

Ces dernières, constituant le Programme à l'horizon 2010, comportent d'intéressantes idées de projets susceptibles d'amélioration en fonction des résultats qui seront atteints et des enseignements à tirer à l'issue de la mise en oeuvre du PAQ.

## Introduction

Les ressources en eau, élément essentiel à la vie, risquent de devenir le facteur limitant du développement économique et social des prochaines décennies avec l'augmentation des consommations et des pollutions et la persistance de la sécheresse.

C'est en raison de ces enjeux, caractérisant la problématique de l'eau, que le Gouvernement s'est doté d'un instrument d'orientation, de planification et de développement de l'utilisation des ressources en eau constitué de document de «Politique et Stratégies pour l'Eau et l'Assainissement» et du Schéma Directeur actualisé de Mise en Valeur et de Gestion des Ressources en eau.

Le processus d'élaboration de ces documents, dorénavant **Référentiels uniques** de toutes les interventions futures dans le Secteur de l'Eau et de l'Assainissement, a été conduit dans le cadre d'une démarche participative ayant impliqué toutes les parties prenantes car la gestion relève d'une responsabilité collective. Il s'est aussi préoccupé de :

- la nécessaire approche globale requise pour une gestion intégrée des ressources en eau ;
- l'intégration d'actions nouvelles à entreprendre dans un contexte d'aménagement du territoire; et
- la prise en compte de l'important dispositif juridique disponible pour davantage responsabiliser les communautés de base et promouvoir les initiatives locales.

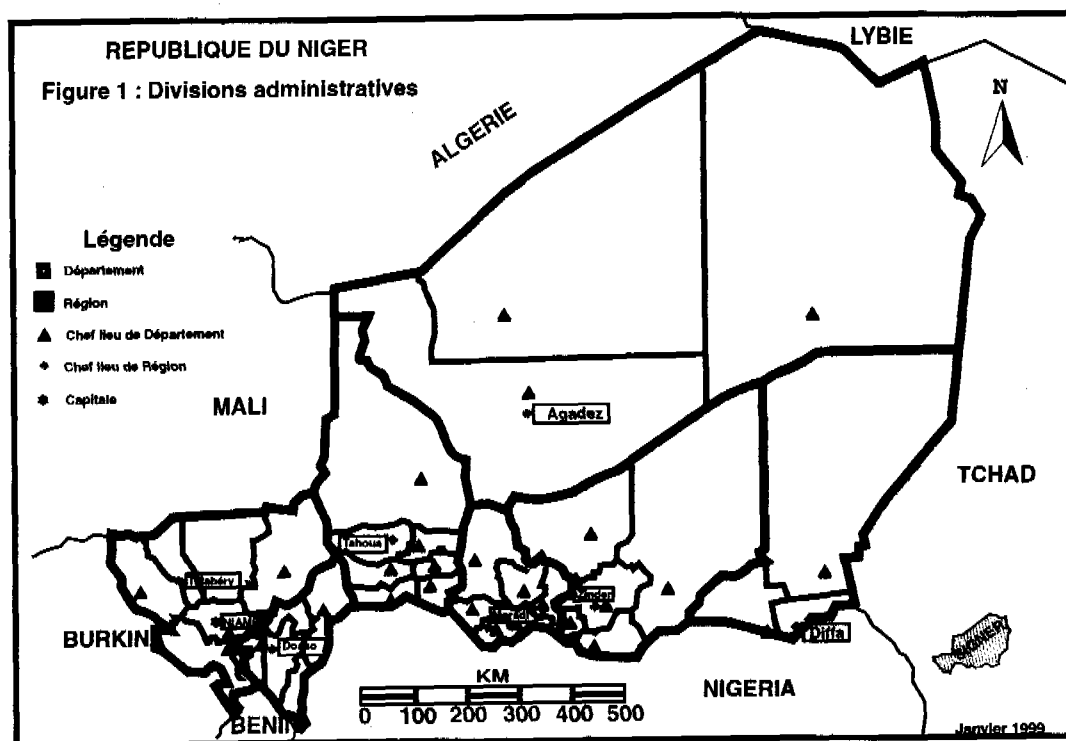
Les nouvelles orientations définies et les stratégies de leur mise en œuvre proposent l'exécution du Programme Hydraulique National – Eau et Développement Durable (PHN-EDD) dont l'horizon de planification est l'an 2010. Il s'articule autour de quatre (4) axes prioritaires permettant à la fois de satisfaire des besoins urgents et de créer des conditions propices à une gestion des eaux contribuant à l'amélioration des conditions sanitaires des populations (priorité sociale), profitant aux activités productrices dégageant une valeur ajoutée significative (priorité économique) et garantissant la pérennité et la qualité de la ressource (exigence environnementale).

Le présent document de consultation des partenaires sur les politiques et stratégies, devant régir à l'avenir le secteur de l'Eau et l'Assainissement au Niger, synthétise la situation actuelle et les axes futurs d'orientation et propose des actions concrètes à réaliser. Ces mesures à engager, présentées sous la forme de fiches synthétiques de projets hiérarchisés et chiffrés, sont contenues dans un dossier spécifiquement conçu. Elles se répartissent en actions à entreprendre, à l'intérieur du PHN-EDD, à l'horizon 2004-Plan d'Actions Quinquennal 2000/2004- et à plus long terme, à l'horizon 2010. Un tableau récapitulatif de ces actions par axe majeur d'intervention tel que défini par le Schéma Directeur est annexé à ce document de synthèse.

# I- CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DES POLITIQUES ET STRATEGIES

## 1.1. LE CONTEXTE GÉNÉRAL DU PAYS

Avec une superficie de 1.267.000 km<sup>2</sup>, le Niger, pays totalement enclavé, s'étend entre les latitudes 12° et 23° Nord et les longitudes 0° et 16° Est. Il est divisé en huit régions (cf. figure N°1), dont la Communauté urbaine de Niamey, trente six départements, cent vingt deux cantons et 81 groupements. Il compte soixante treize communes (urbaines et rurales). Le nombre de villages et hameaux est estimé à 17.000. La décentralisation en cours devrait octroyer une plus grande autonomie aux communes.



La plus grande partie du pays est désertique, et la zone située le plus au sud connaît un climat soudanien. Toutefois au cours des dernières décennies, le Niger a subi les effets d'une sécheresse persistante qui a accéléré «l'avancée du désert» en réduisant de moitié la zone agro-pastorale.

La population du Niger atteignait 9 millions d'habitants en 1996. Elle connaît un taux de croissance exceptionnellement élevé de 3,3% par an. La population urbaine estimée à 5% de la population totale en 1960, atteignait 17% de cette même population en 1996. La croissance démographique et la dégradation de l'environnement ont entraîné une extension des terroirs agricoles par la remontée des cultures vers le Nord au détriment des pâturages d'une part et par la réduction drastique des jachères à l'intérieur des terroirs déjà cultivés d'autre part.

Malgré tout, le secteur agro-pastoral contribue pour près de 40% au PIB (dont environ 12% pour l'élevage) alors que l'industrie et la construction contribuent pour 14% et les services pour 46% (dont plus de 17% pour le commerce).

## 1.2. LES RESSOURCES EN EAU

### 1.2.1 Dispositifs de collecte, de traitement et de diffusion des données

Les données sur les eaux météoriques sont collectées à travers un réseau météorologique composé de 13 stations synoptiques, 6 stations agrométéorologiques, 22 postes climatologiques, 90 sites de suivi agrométéorologique et plus de 200 postes pluviométriques. Les données collectées sur ce réseau sont corrigées et traitées pour des besoins divers, et saisies sur support informatique pour constituer la banque de données.

Source : Journal Officiel de la Rép. du Niger Spécial N° 5BIS du 22 sept. 1998

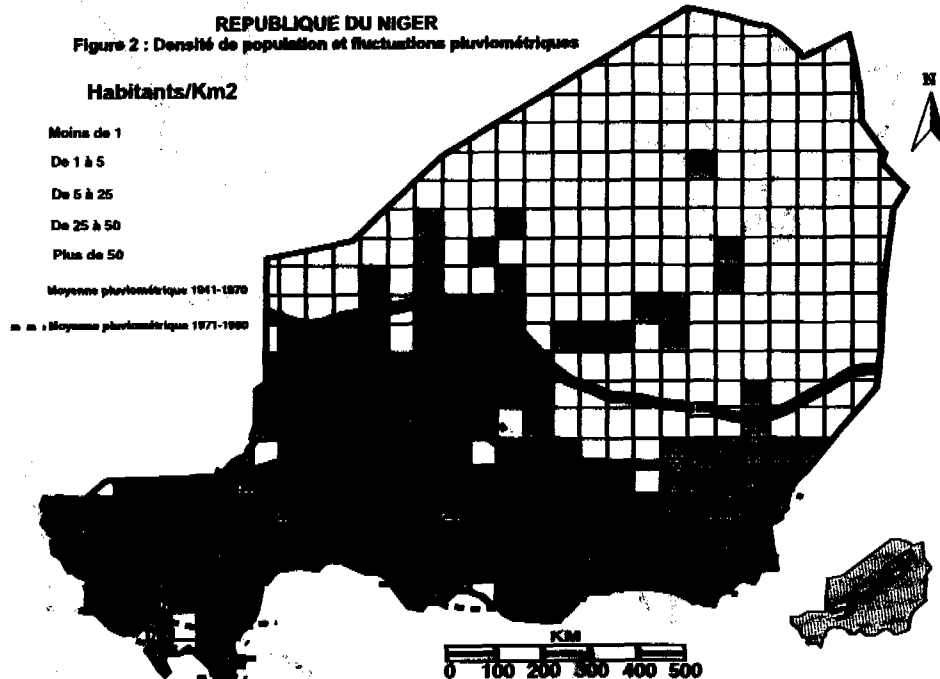
La collecte des données hydrologiques se fait actuellement à travers un réseau hydrologique constitué de 60 stations équipant les cours d'eau et d'une trentaine de postes d'observations concernant les mares. Les eaux souterraines sont, quant à elles, suivies à travers un réseau piézométrique comportant 400 ouvrages.

Commencé de manière permanente en 1986, l'inventaire des ressources hydrauliques consiste à la collecte (sur le terrain) de données sur les ressources hydrauliques (puits, forages, mares, cours d'eau) et d'informations sur les villages (démographie, infrastructures socio-économiques) à travers des fiches de village et de points d'eau. Lié au Système d'Information Géographique (SIGNER), il est à la fois un outil de planification, de gestion et d'aide à la décision pour les différents intervenants dans le secteur de l'eau.

Cependant, la principale contrainte pour l'acquisition des données dans tous ces domaines reste l'insuffisance des moyens alloués par l'Etat.

### 1.2.2. Le potentiel hydraulique

Les précipitations se caractérisent par une très grande irrégularité de leur répartition dans l'espace (l'essentiel se produit par «lignes de grains» et leur répartition au sol, au cours d'une même averse, est très irrégulière) et dans le temps (outre l'irrégularité annuelle des pluies regroupées sur seulement 3 à 4 mois de l'année, il existe également une grande irrégularité interannuelle).



Les eaux de surface du Niger se répartissent entre les deux grands bassins de la région que sont le bassin du fleuve Niger et celui du lac Tchad avec un volume annuel moyen écoulé de quelques 30 milliards de m<sup>3</sup>, dont moins de 1% est exploité, et produit en quasi totalité par le fleuve Niger et ses affluents de rive droite.

Les écoulements, dans le reste du réseau hydrographique, dépendent de l'importance des précipitations et de la taille des bassins versants. Certains, comme celui du Goulbi de Maradi et surtout celui de la Komadougou, peuvent produire des volumes élevés. Le reste du territoire ne dispose que d'écoulements mal connus et intermittents car drainés par des cours d'eau en voie de fossilisation.

Une vingtaine de retenues artificielles et un millier de mares dont 175 permanentes constituent un potentiel d'eau de surface non négligeable.

En ce qui concerne **les eaux souterraines**, elles représentent 2,5 milliards de m<sup>3</sup> renouvelables par an (moins de 20% sont mobilisés) et 2000 milliards de m<sup>3</sup> non renouvelables quasiment inexploités.

Les contraintes liées aux eaux souterraines proprement dites découlent essentiellement de leurs caractéristiques naturelles : profondeurs élevées débits insuffisants par endroits et faibles taux de réussite des forages dans des zones hydrogéologiques particulières. Les contraintes liées à leur exploitation et à leur mise en valeur, détaillés dans le chapitre suivant, concernent essentiellement le coût d'exploitation des infrastructures, leur gestion et leur entretien.

## 1.3 LE CONTEXTE DE GESTION DU SECTEUR DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

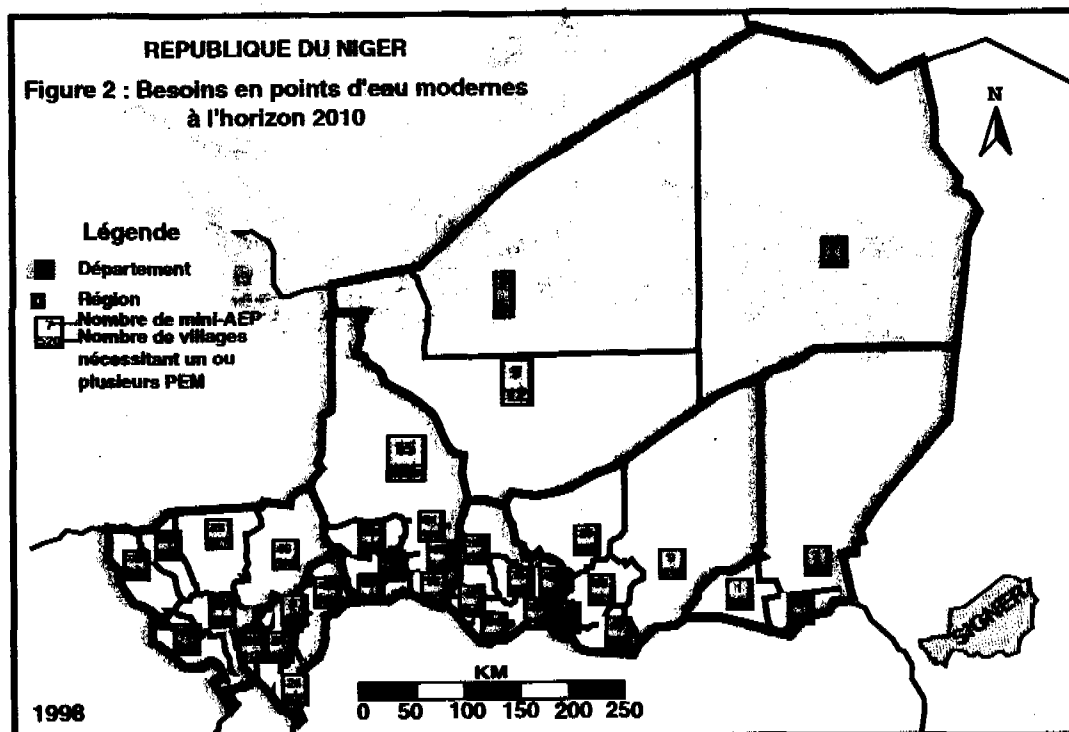
### 1.3.1 L'hydraulique villageoise

Les critères techniques d'attribution d'infrastructures hydrauliques basés sur les normes de la DIEPA sont complétés par les résultats d'enquêtes socio-économiques portant sur la *volonté de prise en charge*, la participation physique et financière préalable et l'organisation de la gestion des équipements par la population. Ainsi, le taux théorique de satisfaction des besoins en eau est de 52% mais en tenant compte des pompes en pannes, il ne serait que de 40 %.

### 1.3.2 L'hydraulique pastorale

L'abreuvement du cheptel du Niger est surtout problématique dans les limites de la zone pastorale et de la zone intermédiaire durant les neuf mois de la saison sèche. Dans la zone agricole qui a une forte population sédentaire, il est assuré par les nombreux points d'eau traditionnels complétés par les points d'eau modernes villageois.

Pour la planification et la programmation de l'hydraulique pastorale, il s'agit de rechercher une meilleure adéquation entre le potentiel fourrager, qui varie en fonction de la pluviométrie, et la capacité d'abreuvement des points d'eau.



## Introduction

Les ressources en eau, élément essentiel à la vie, risquent de devenir le facteur limitant du développement économique et social des prochaines décennies avec l'augmentation des consommations et des pollutions et la persistance de la sécheresse.

C'est en raison de ces enjeux, caractérisant la problématique de l'eau, que le Gouvernement s'est doté d'un instrument d'orientation, de planification et de développement de l'utilisation des ressources en eau constitué de document de «Politique et Stratégies pour l'Eau et l'Assainissement» et du Schéma Directeur actualisé de Mise en Valeur et de Gestion des Ressources en eau.

Le processus d'élaboration de ces documents, dorénavant **Référentiels uniques** de toutes les interventions futures dans le Secteur de l'Eau et de l'Assainissement, a été conduit dans le cadre d'une démarche participative ayant impliqué toutes les parties prenantes car la gestion relève d'une responsabilité collective. Il s'est aussi préoccupé de :

- la nécessaire approche globale requise pour une gestion intégrée des ressources en eau ;
- l'intégration d'actions nouvelles à entreprendre dans un contexte d'aménagement du territoire; et
- la prise en compte de l'important dispositif juridique disponible pour davantage responsabiliser les communautés de base et promouvoir les initiatives locales.

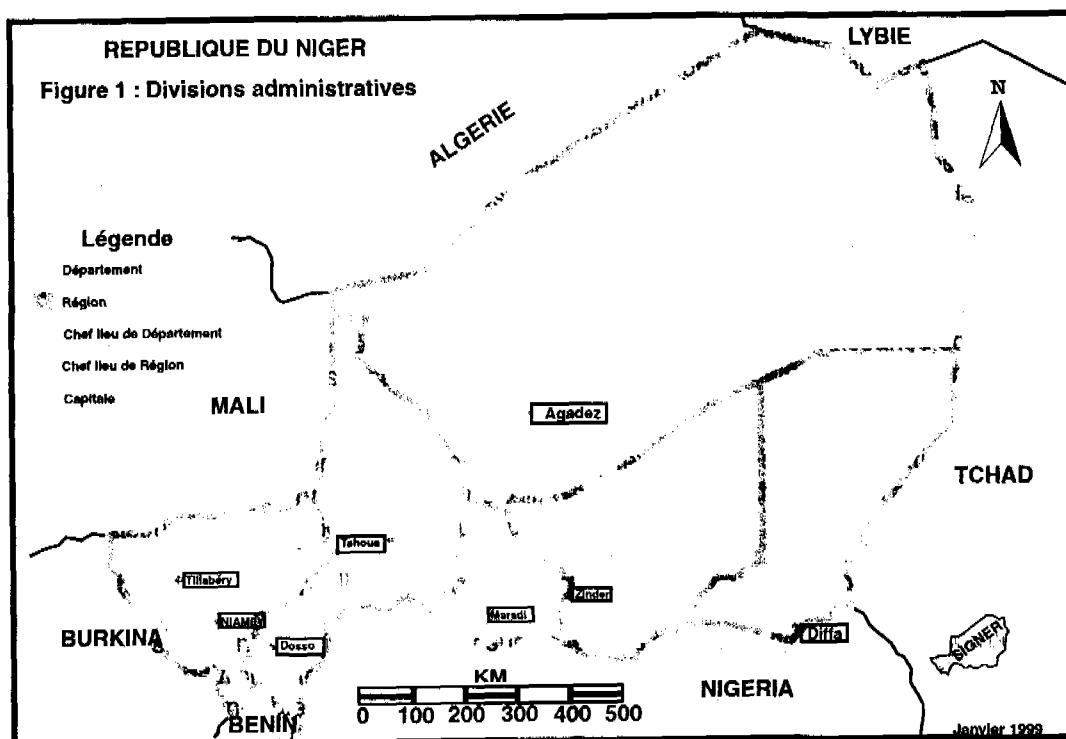
Les nouvelles orientations définies et les stratégies de leur mise en œuvre proposent l'exécution du Programme Hydraulique National – Eau et Développement Durable (PHN-EDD) dont l'horizon de planification est l'an 2010. Il s'articule autour de quatre (4) axes prioritaires permettant à la fois de satisfaire des besoins urgents et de créer des conditions propices à une gestion des eaux contribuant à l'amélioration des conditions sanitaires des populations (priorité sociale), profitant aux activités productrices dégageant une valeur ajoutée significative (priorité économique) et garantissant la pérennité et la qualité de la ressource (exigence environnementale).

Le présent document de consultation des partenaires sur les politiques et stratégies, devant régir à l'avenir le secteur de l'Eau et l'Assainissement au Niger, synthétise la situation actuelle et les axes futurs d'orientation et propose des actions concrètes à réaliser. Ces mesures à engager, présentées sous la forme de fiches synthétiques de projets hiérarchisés et chiffrés, sont contenues dans un dossier spécifiquement conçu. Elles se répartissent en actions à entreprendre, à l'intérieur du PHN-EDD, à l'horizon 2004-Plan d'Actions Quinquennal 2000/2004- et à plus long terme, à l'horizon 2010. Un tableau récapitulatif de ces actions par axe majeur d'intervention tel que défini par le Schéma Directeur est annexé à ce document de synthèse.

## I- CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DES POLITIQUES ET STRATEGIES

### 1.1. LE CONTEXTE GÉNÉRAL DU PAYS

Avec une superficie de 1.267.000 km<sup>2</sup>, le Niger, pays totalement enclavé, s'étend entre les latitudes 12° et 23° Nord et les longitudes 0° et 16° Est. Il est divisé en huit régions (cf. figure N°1), dont la Communauté urbaine de Niamey, trente six départements, cent vingt deux cantons et 81 groupements. Il compte soixante treize communes (urbaines et rurales). Le nombre de villages et hameaux est estimé à 17.000. La décentralisation en cours devrait octroyer une plus grande autonomie aux communes.



La plus grande partie du pays est désertique, et la zone située le plus au sud connaît un climat soudanien. Toutefois au cours des dernières décennies, le Niger a subi les effets d'une sécheresse persistante qui a accéléré «l'avancée du désert» en réduisant de moitié la zone agro-pastorale.

La population du Niger atteignait 9 millions d'habitants en 1996. Elle connaît un taux de croissance exceptionnellement élevé de 3,3% par an. La population urbaine estimée à 5% de la population totale en 1960, atteignait 17% de cette même population en 1996. La croissance démographique et la dégradation de l'environnement ont entraîné une extension des terroirs agricoles par la remontée des cultures vers le Nord au détriment des pâturages d'une part et par la réduction drastique des jachères à l'intérieur des terroirs déjà cultivés d'autre part.

Malgré tout, le secteur agro-pastoral contribue pour près de 40% au PIB (dont environ 12% pour l'élevage) alors que l'industrie et la construction contribuent pour 14% et les services pour 46% (dont plus de 17% pour le commerce).

### 1.2. LES RESSOURCES EN EAU

#### 1.2.1 Dispositifs de collecte, de traitement et de diffusion des données

Les données sur les eaux météoriques sont collectées à travers un réseau météorologique composé de 13 stations synoptiques, 6 stations agrométéorologiques, 22 postes climatologiques, 90 sites de suivi agrométéorologique et plus de 200 postes pluviométriques. Les données collectées sur ce réseau sont corrigées et traitées pour des besoins divers, et saisies sur support informatique pour constituer la banque de données.

Source : Journal Officiel de la Rép. du Niger Spécial N° 5BIS du 22 sept. 1998



## 1.4 LE CADRE INSTITUTIONNEL ET JURIDIQUE

Sur le plan législatif et réglementaire, les stratégies ont consisté à prendre différentes mesures législatives pour une gestion cohérente du secteur. Ces mesures sont contenues dans les textes juridiques dont les principaux au plan national sont les suivants :

l'Ordonnance portant Régime de l'Eau et son décret d'application qui définissent et déterminent le régime des eaux sur toute l'étendue de la République du Niger et déterminent les conditions d'utilisation de cette ressource;

l'Ordonnance instituant un Code d'Hygiène Publique ;

l'Ordonnance relative aux Principes d'Orientation du Code Rural.

Il serait, cependant, utile de mettre en cohérence ces différents textes afin de tirer l'optimum de profit attendu de leur application.

## 1.5 LES ASPECTS FINANCIERS ET FISCAUX

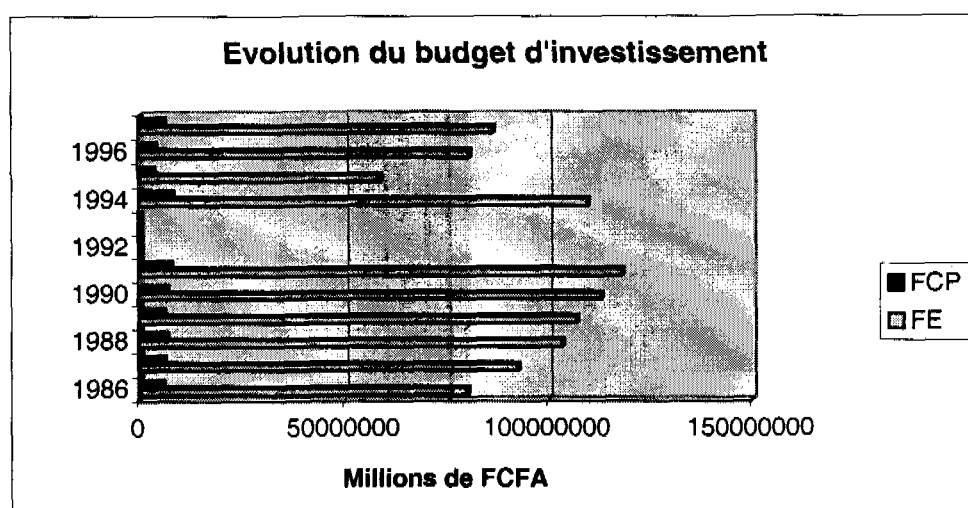
L'importance accordée au secteur de l'eau et de l'assainissement s'est traduite par une forte mobilisation de l'investissement. Ainsi, au cours de la Décennie Internationale pour l'Eau Potable et l'Assainissement (DIEPA) - 1981/1990 -, 120 milliards de FCFA ont été investis dans le secteur selon la répartition suivante :

23 milliards dans l'hydraulique urbaine,

80 milliards dans l'hydraulique rurale,

16,2 milliards dans le domaine de l'assainissement.

En hydraulique agricole, les montants investis durant la dernière moitié de la même décennie s'élèvent à 51,5 milliards de FCFA.



De 1990 à nos jours, cet effort d'investissement s'est poursuivi par le financement de l'ensemble du secteur à hauteur de près de 232 milliards de FCFA.

Il est évident que l'allègement de la fiscalité sur certains produits de consommation (électricité, intrants agricoles, etc....) en faveur des producteurs et l'adoption de mesures incitatives en faveur de certaines catégories d'établissements polluants acceptant de produire des effluents répondant aux normes exigées, contribueraient substantiellement à une plus grande valorisation des ressources en eau et conséquemment à l'amélioration des productions.

## II. ORIENTATIONS POLITIQUES ET STRATEGIQUES DEFINIES

Le gouvernement du Niger, dans le cadre de la réforme administrative, a lancé depuis le début de l'année 1997 d'importantes réformes qui tendent à redéfinir complètement le rôle de l'Etat et de la Société Civile.

C'est dans le cadre de ces réformes que s'inscrivent les orientations fondamentales qu'il s'est défini à travers son cadre macro-économique de développement et les différentes politiques sectorielles, dont celle de l'Eau et de l'Assainissement.

### 2.1 Le cadre macro-économique

Le Document Cadre de Politique Economique (DCPE) 1997-2000 définit les objectifs stratégiques liés à l'augmentation de la production et productivité agricoles par une gestion efficace de la ressource en eau. C'est aussi dans ce cadre qu'est déterminée l'option de privatisation ou de restructuration des structures parapubliques impliquées dans la gestion des infrastructures hydrauliques (SNE, OFEDES, ONAHA) et le programme de construction et de mise en état des infrastructures urbaines d'assainissement.

Le Programme de Relance Economique (PRE) approuvé par la loi n° 97-024 du 8 juillet 1997 porte principalement : sur les objectifs de sécurité alimentaire, l'intensification et la diversification agricoles par une gestion intégrée des ressources naturelles ; l'organisation du monde rural et son financement, la redéfinition du rôle de l'Etat et la participation de la population ; la gestion des espaces villageois et pastoraux ; l'amélioration du cadre de vie. Les objectifs stratégiques de chacun des quatre programmes cadres du PRE ayant des incidences sur le secteur de l'eau et de l'assainissement sont ci-dessous indiqués :

- Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable (PNEDD). Dans le cadre du PNEDD, le sous-programme eau et développement durable constitue une des cinq actions prioritaires et pilotes pour une mise en œuvre immédiate ;

- Programme Cadre de Lutte contre la Pauvreté. Dans le cadre de ce programme, le secteur Eau est concerné par les sous programmes de développement des secteurs sociaux (accès à l'eau potable, hygiène, assainissement) et celui de renforcement des capacités institutionnelles de l'Etat et de la Société civile (participation des populations, apport des ONG et des Organisations professionnelles). La maîtrise de l'eau pour la production agricole, dans son sens le plus large, est le point cardinal de la composante sécurité alimentaire ;

- Programme Cadre de Renforcement des Capacités de Gestion de l'Economie et d'une Bonne Gouvernance (1997-2000). L'objectif stratégique de ce programme, qui intéresse le secteur de l'eau et de l'assainissement, est celui relatif à la «modernisation de l'administration». Il porte sur le désengagement de l'Etat, la création des Collectivités Locales et la définition de leurs champs de compétence et de leurs moyens ainsi que sur leur organisation et leur développement. C'est dans le cadre de cet objectif stratégique que le décret 97-368/PRN/MH/E du 20 octobre 1997 portant application de l'ordonnance n°93-014 du 2 mars 1993 devait trouver sa concrétisation ;

- Programme Cadre de Promotion du Secteur Privé. L'objectif stratégique du Programme concerne les domaines de la connaissance des ressources et de leur utilisation. Au plan juridique, cette promotion est facilitée par l'existence du Régime de l'Eau, du Code de l'Hygiène Publique et des Principes d'Orientation du Code Rural qui permettent de réunir les conditions générales pour mettre en place un cadre technique et financier de promotion des activités de gestion du secteur.

La nouvelle politique de l'eau et de l'assainissement élaborée sur la base de ces orientations, des expériences capitalisées et au regard des grands principes de la politique internationale en matière de gestion de l'eau dans l'optique d'un développement durable, vise à rétablir le système productif du pays **et à faire de l'eau un facteur de développement socio-économique et un élément déterminant dans la sauvegarde de l'environnement.**

### 2.2 Les principes de base

La conférence sur l'eau et l'environnement, tenue à Dublin (Irlande) en janvier 1992, a dégagé quatre grands principes concourant à la mise en valeur et gestion intégrée des ressources :

- «La bonne gestion des ressources en eau exige **une approche globale** qui concilie développement socio-économique et protection des ressources naturelles. Une gestion efficace intégrera l'utilisation du sol et de l'eau sur la superficie d'un **bassin versant** ou d'un **système aquifère**».

■ «La gestion et la mise en valeur des ressources en eau doivent associer usagers, planificateurs et décideurs à tous les échelons. Pour ce faire, il faut que les décideurs, comme l'ensemble de la population, soient bien conscients de l'importance des ressources en eau. Les décisions seront donc prises à l'échelon compétent le plus bas en accord avec l'opinion publique et en associant les usagers à la planification et à l'exécution des projets relatifs à l'eau».

■ «Les femmes jouent un rôle essentiel dans l'approvisionnement, la gestion et la préservation de l'eau et doivent occuper la place qui leur revient pour la mise en valeur des ressources en eau».

■ «L'eau, utilisée à des multiples fins, a une valeur économique et doit donc être reconnue comme bien économique. En vertu de ce principe, il est primordial de promouvoir le droit fondamental de l'homme à une eau salubre et une hygiène adéquate pour un prix abordable».

Pour satisfaire à ces principes il convient d'adopter une approche intégrée qui tienne compte des besoins à long terme comme des besoins immédiats. Tous les facteurs (écologiques, économiques et sociaux) doivent être pris en considération dans la perspective d'un développement durable, l'eau étant un bien économique dont la valeur correspond à la meilleure utilisation qui peut en être faite.

Pour le Niger cette approche intégrée s'applique à quatre niveaux interdépendants :

■ un niveau local qui, à l'échelle du village (avec une dimension gestion des terroirs) permet l'expression des besoins en eau par les usagers eux-mêmes. Cette intervention prépondérante des populations est novatrice. Elle doit permettre la pérennité des actions proposées par les principaux intéressés ;

■ un niveau régional qui, à l'échelle des bassins versants et/ou des grands systèmes aquifères, permet d'assurer l'intégration entre les besoins en eau des utilisateurs, les ressources disponibles et les solutions techniques les plus appropriées en tenant compte de la protection de la ressource (tant en quantité qu'en qualité) ;

■ un niveau national qui, à l'échelle du pays et dans l'optique d'un aménagement équilibré du territoire, permet : i) de rendre compte de l'équilibre général entre les ressources disponibles et les besoins identifiés, (ii) d'agrèger les différents programmes de mise en valeur des ressources en eau retenus au niveau des études régionales ou sous-sectorielles, (iii) de définir et de choisir les priorités nationales en matière du développement de la demande en eau et de l'aménagement des ressources en eau, (iv) de préconiser des objectifs de qualité de l'eau et de protection de l'environnement et enfin (v) de définir l'articulation des divers programmes sectoriels avec les fonctions d'appui qui s'imposent ;

■ un niveau international qui, à l'échelle d'un grand bassin trans-frontalier, permet une gestion concertée des eaux partagées avec l'ensemble des pays riverains.

### 2.3 Les orientations définies

Ainsi, les grands axes de la politique de l'eau sont :

- la connaissance et la maîtrise des ressources en eau ;
- l'amélioration de la couverture des besoins en eau des populations et de leur cadre de vie au travers notamment d'un programme hardi de réhabilitation et de maintenance des ouvrages existants ;
- la protection des ressources en eau, de la qualité de l'eau et des écosystèmes aquatiques ;
- la valorisation des ressources en eau à travers une meilleure organisation des filières.
- l'appui à tous les secteurs de production tout en recherchant une meilleure adéquation entre coûts d'investissements, d'entretien et de fonctionnement des infrastructures hydrauliques ;
- l'implication et la responsabilisation des Collectivités Locales (CL) dans la gestion du Secteur, en faisant procéder au transfert de certains des domaines de compétences de l'Etat aux Collectivités Locales dont l'organisation et les attributions sont définies par la loi du 6 Février 1996;
- la promotion du Secteur Privé et de la Société Civile pour la gestion du secteur par le renforcement de leurs capacités dans la prise en charge de la maîtrise d'œuvre des ouvrages et infrastructures hydrauliques ;

- la pleine participation des populations à la conception et à la réalisation des travaux, l'amélioration de la prise en charge des infrastructures, la clarification et le respect des rôles des différents partenaires (Etat, collectivités, secteur privé, populations bénéficiaires) et la sécurisation des droits d'exploitation ;

Quant à la **politique de l'assainissement** des eaux pluviales et résiduaires, elle est fondée sur le concept de la complémentarité entre la fourniture de l'eau (à usage domestique, industriel, agricole...) et le traitement des eaux résiduaires, ainsi qu'entre les aménagements perturbant le régime des eaux (urbanisation, pistes remblais, surface imperméabilisées...) et les mesures visant à en corriger les effets nuisibles.

## **2.4. Les stratégies de mise en œuvre**

Elles reposent essentiellement sur la responsabilisation de l'ensemble des acteurs du développement concernés par l'eau et l'assainissement, en partant de la base tout en observant les principes suivants :

- les utilisateurs des infrastructures hydrauliques et les Collectivités pour les infrastructures collectives ont la **Maîtrise d'ouvrage** ;

- le secteur privé, les ONG viennent en appui aux Maîtres d'ouvrages en garantissant la **Maîtrise d'œuvre** ;

- les Directions déconcentrées du Ministère chargé de l'Hydraulique se consacrent à leur mission essentielle qui est la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de l'eau ainsi que la prévention et le contrôle en matière de pollutions et de nuisances ;

- des Unités Hydrologiques et Hydrogéologiques sont adoptés pour servir de base à la planification, la mise en valeur et la gestion des ressources en eau, en réponses aux demandes formulées par les commissions d'Aménagement du Territoire;

- le comité permanent de coordination des activités de planification, de mise en valeur et de gestion des ressources en eau est érigé en Commission Nationale de l'Eau dotée d'un Secrétariat Technique au niveau central.

- la Commission Nationale de l'Eau et de l'Assainissement représente l'Etat auprès des structures sous régionales de coopération en matière des eaux partagées ;

- les capacités de tous les acteurs du secteur méritent d'être renforcées afin que chacun puisse remplir valablement son rôle. Le renforcement des capacités portera notamment sur des actions de formation, l'appui aux structures centrales et déconcentrées, l'adoption de mesures fiscales incitatives, l'allocation de ressources aux Collectivités décentralisées et l'amélioration du cadre juridique.

Sur la base de ces principes, les options suivantes ont été retenues :

### **2.4.1 La Gestion institutionnelle et la Planification**

*2.4.1.1 Mise en valeur et gestion des ressources en eau par une approche globale et intégrée dans le cadre des Unités Hydrologiques et Hydrogéologiques.*

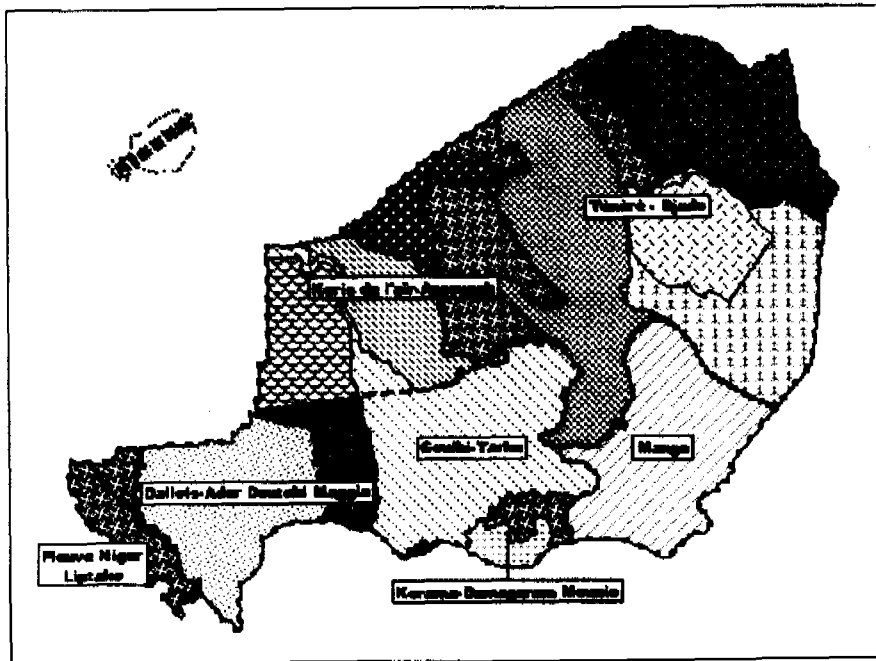
La gestion intégrée des ressources en eau visera les objectifs spécifiques suivants :

- la préservation des écosystèmes aquatiques et des zones humides ;

- le développement et la protection quantitative des eaux ;

- la protection qualitative des eaux contre toute forme de pollution ;

- la valorisation économique de l'eau en veillant à sa meilleure allocation entre tous les usages tout en assurant sa valeur sociale et garantissant ses fonctions écologiques.



**2.4.1.2 Amélioration de la connaissance des ressources en eau en vue de leur gestion, de leur protection et de la sauvegarde du milieu**

Il est prévu l'optimisation et la modernisation des réseaux d'observation et de la chaîne de traitement des données et leur diffusion. Ces données et celles issues des campagnes d'évaluation des ressources en eau serviront à élaborer des schémas d'aménagement et des modèles de gestion des eaux et/ou de prévisions de phénomènes exceptionnels.

**2.4.1.3 Optimisation prioritaire de l'existant**

Quelque soit le sous secteur de l'utilisation de l'eau, veiller à entreprendre tout travail neuf, d'abord la réhabilitation des ouvrages existants et la mise en place des conditions et mesures propres à assurer leur gestion rationnelle, transparente et durable.

**2.4.1.4 Atténuation en milieu rural des disparités entre approvisionnement en eau des populations et assainissement des eaux pluviales et usées**

Le principe retenu ici est de mener de pair hydraulique villageoise et assainissement rural. Les collectivités sont appelées à devenir les Maîtres d'ouvrage de leurs points d'eau et de leurs infrastructures sanitaires. Les programmes assujettiront la création de nouveaux points d'eau et/ou l'amélioration des points d'eau existants à la mise en œuvre, par les collectivités de travaux d'évacuation des eaux pluviales, de comblement des cuvettes insalubres, de protection rapprochée des points d'eau.

Ces travaux représenteront la contre partie villageoise aux subventions de l'Etat ou d'autres partenaires financiers : **un point d'eau = un village salubre.**

**2.4.1.5 Transfert de la gestion de mini-AEP de certains gros centres ruraux en hydraulique urbaine**

En raison de l'importance de certaines agglomérations rurales et de l'exigence de la qualité du service de l'eau, la gestion de leurs installations de production et de distribution d'eau sera transférée dans le domaine de l'hydraulique urbaine sous certaines conditions particulières.

**2.4.1.6 Intégration des travaux d'AEP et d'assainissement urbain**

Cette intégration se fera dans le cadre des projets d'aménagement (travaux neufs) chaque fois que cela est possible : ainsi, le drainage des eaux pluviales accompagnera les travaux routiers et d'urbanisme. Les ouvrages d'épuration des eaux usées industrielles devront nécessairement être compris dans les projets de construction des établissements polluants, et en l'absence d'assainissement collectif, un système d'assainissement individuel, conforme aux normes en vigueur, sera imposé pour l'obtention des permis de construire.

#### *2.4.1.7 Acquisition de la maîtrise d'ouvrage*

Elle sera assurée par les populations bénéficiaires, les collectivités en veillant à la subsidiarité et l'Etat pour les ouvrages d'intérêt national.

#### *2.4.1.8 Conservation et restauration des terroirs villageois*

Elles visent à assurer l'accroissement et la stabilisation des rendements en cultures pluviales. Il sera fait appel à l'ensemble du monde rural pour la mise en œuvre d'un vaste programme de lutte antiérosive (travaux de CES/DRS). Ce programme sera accompagné d'une intensification raisonnée des cultures (intrants, semences sélectionnées, protection phytosanitaire).

#### *2.4.1.9 Développement de l'irrigation*

Il sera réalisé dans un objectif de sécurisation alimentaire, d'intensification des cultures et de diversification des systèmes de production (épargnant également des terres marginales). Il se réalisera à travers les opérations de maîtrise des eaux.

L'**extension des grands périmètres** à vocation rizicole est en grande partie conditionnée par la réalisation du barrage de Kandadji. Cependant, la création de nouveaux périmètres est liée à la réalisation d'aménagements autorisant des coûts d'investissement et d'amortissement réduits.

La **promotion de la petite irrigation privée** est à encourager par l'adoption de mesures d'accompagnement telles que désenclavement des sites de production, aménagement de marchés ruraux, mesures de conservation et de valorisation de fruits et légumes, petites unités de transformation, formation des exploitants et facilités d'accès au crédit.

#### *2.4.1.10 Réduction de la dépendance énergétique*

Elle se fera sans nuire à l'environnement et aux équilibres sociaux à partir de l'important potentiel renouvelable que constituent l'énergie solaire et l'hydroélectricité (Kandadji, Gambou et Dyondyonga).

#### *2.4.1.11 Redynamisation de la coopération sous régionale*

Les eaux partagées sont considérées comme un puissant facteur d'intégration, le bassin versant constituant une base rationnelle pour le développement intégré où chaque pays membre trouve son compte afin de se sentir partie de l'ensemble (l'Autorité du Bassin du Niger, la Commission Mixte Nigéro-Nigérienne, la Commission du Bassin du Lac Tchad).

#### *2.4.1.12 Planification des interventions par :*

- \* l'implication des communautés locales dans le processus de planification à la base;
- \* l'harmonisation des procédures de planification ;
- \* le respect des plans élaborés pouvant être mis à jour grâce à la reprise de la planification périodique ;
- \* la recherche de complémentarité entre les sous-secteurs.

### **2.4.2 Le financement du secteur**

L'Etat assurera la mobilisation des financements pour le développement du secteur et veillera à la répartition équitable des ressources mobilisées entre les régions. Il appuiera également les Collectivités décentralisées à élaborer des directives stratégiques pour la mobilisation de leurs ressources propres dont celles fiscales.

Les fonds locaux de développement qui seront mis en place dans le cadre de la décentralisation doivent être gérés par une structure légitime et autonome de l'administration avec des mécanismes de gestion et des procédures de contrôle qui garantissent leur gestion transparente.

Le financement de ces fonds serait assuré par des appuis extérieurs, des ressources locales apportées par les collectivités territoriales, avec la création d'une caisse spécifique pour l'eau qui sera une fraction du budget d'investissement.

Les priorités définies consistent à satisfaire d'abord les besoins essentiels des populations de façon que chaque nigérien puisse voir sa santé et son niveau de vie s'améliorer (priorité sociale). Il s'agira d'utiliser ensuite l'eau aux activités productrices dégageant une valeur ajoutée significative (priorité économique) tout en garantissant la pérennité de la ressource (exigence environnementale).

Le financement du secteur reposera sur :

- les subventions directes de l'Etat et celles provenant de l'aide bilatérale et multilatérale et destinées à l'Etat ou aux collectivités locales. Elles constitueront la part la plus importante dans le financement des programmes ;
- les prêts à des taux concessionnels auprès des institutions financières interafricaines et internationales ;
- les redevances qui seront instituées sur les prélèvements, l'usage et l'atteinte à la qualité de l'eau (fonds locaux, régionaux et national de l'eau, application des pénalités) ;
- les subventions à travers les ONG (dont certaines se sont spécialisées dans des opérations de crédit décentralisées) ;
- les fonds privés (nationaux ou internationaux) notamment au niveau du secteur urbain et périurbain ;
- la contribution des bénéficiaires aux investissements et à l'entretien des infrastructures et aménagements d'hydraulique et d'assainissement.

Tout en privilégiant les investissements à caractère social (AEP et assainissement du milieu) les capitaux privés seront mobilisés au profit des opérations de production valorisant les ressources en eau (hydroélectricité, eaux industrielles, navigation ...). Dans le même temps des dispositions fiscales seront adoptées en faveur des secteurs de l'hydraulique et de l'assainissement en vue de leur promotion.

Enfin, pour assurer une véritable responsabilisation des populations, la politique de gestion des eaux par unité hydraulique sera l'occasion de tester les capacités locales de gestion des équipements et de la ressource ainsi que la mobilisation de ressources internes. Il sera étudié les mécanismes de constitution et de gestion de fonds (fonds locaux, régionaux et national) de l'eau et de l'assainissement dont l'objectif à terme sera de financer ou participer au financement d'opérations propres au domaine et même d'autres secteurs. Ces fonds pourront également servir à alimenter, avec d'autres financements, des actions de crédits à des organisations locales et même des particuliers désireux de contribuer au développement desdits secteurs.

### 2.4.3 Les fonctions et activités d'appui

Une meilleure cohérence et synergie entre les intervenants est à rechercher par le biais d'activités ou fonctions d'appui, dont notamment :

- la mise en place d'un **cadre de concertation** périodique entre les différents acteurs ;
- la **recherche-développement** avec prise en compte des compétences locales et des acquis au niveau de la sous-région. L'accent sera mis ici sur un choix de technologies propres et peu coûteuses (en investissement et en maintenance) et une amélioration du rendement de l'eau (économie et recyclage) ;
- la **vulgarisation** et le transfert de technologies appropriées aux usagers ;
- l'**information** et la sensibilisation du public ;
- la **formation** et le renforcement des capacités à tous les niveaux : collectivités appelées à devenir les maîtres d'ouvrage ; bureaux d'étude et ONG appelés à devenir les maîtres d'œuvre ; structures étatiques appelées à gérer et protéger la ressource à l'échelon national et déconcentré ;
- le **financement du monde rural** par des opérations de crédit avec l'appui d'ONG spécialisées dans les systèmes financiers décentralisés (SFD).

### 2.4.4 Le suivi-évaluation

Le suivi de la mise en œuvre de la politique nationale reposera sur un système de suivi évaluation articulé sur :

- la responsabilisation du secrétariat technique de la Commission Nationale de l'Eau et de l'Assainissement pour servir de Cellule de Suivi-Evaluation ;

· **un Système d'Information Géographique (SIGNER)** basé sur une banque de données fiables permettant à tout instant de connaître la situation de la ressource et l'état de sa mobilisation ;

· **un rapport annuel** sur l'état de la ressource et les réalisations qui permettra d'informer le gouvernement et la société civile sur la mise en œuvre des grandes orientations de la présente politique ;

· **des audits Indépendants** dont les missions consisteront à évaluer certains aspects liés à la mobilisation de la ressource ;

· **des études d'Impact** sur l'environnement notamment pour tous les grands projets réalisés dans les bassins compte tenu des préoccupations sociales, sanitaires, économiques et écologiques.



### **III. PROGRAMME HYDRAULIQUE NATIONAL**

Le Programme Hydraulique National " Eau et Développement Durable " (PHN-EDD) traduit en actions concrètes les orientations politiques et les stratégies de leur mise en œuvre dont s'est doté le Gouvernement en matière d'hydraulique et d'assainissement. Le PHN est bâti autour des quatre (4) axes prioritaires du Schéma Directeur de Mise en Valeur et de Gestion des Ressources en Eau brièvement rappelés ci-dessous :

1) Amélioration de la connaissance des ressources en eau en vue de leur meilleure gestion, leur protection et la sauvegarde du milieu ;

2) Satisfaction des besoins en eau des populations, amélioration de la situation sanitaire et la prévention des nuisances liées à l'eau : AEP/Assainissement rural et urbain ; protection anti-érosive, contre les inondations et sécheresse et contre les maladies d'origine hydrique et les pollutions ;

3) Appui aux secteurs de production : hydraulique pastorale, cultures pluviales, hydraulique agricole, pêche et pisciculture, industries et mines, hydroélectricité, navigation, ... ;

4) Adaptation du cadre institutionnel et juridique : institutionnalisation des Systèmes Hydrauliques de gestion de l'eau, mise en application du Régime de l'Eau et des autres textes réglementaires relatifs à l'eau, transfert progressif des responsabilités des structures étatiques vers les collectivités locales et le secteur privé.

Le PHN porte sur les court et moyen termes avec le Plan d'Actions Quinquennal (PAQ) 2000/2004 et sur le long terme fixé à l'horizon 2010. Il met également l'accent sur le renforcement des capacités nationales afin de pérenniser et valoriser les investissements énormes requis par le Secteur de l'Eau et de l'Assainissement en vue d'un développement durable pour lequel " la mise en valeur et la gestion de l'eau constitueront l'axe central ".

Les opérations, soumises au financement des partenaires en coopération, sont présentées sous la forme de fiches très synthétiques d'idées de projet respectant malgré tout une cohérence d'ensemble. Elles apportent ou préparent les réponses nécessaires à la résolution des multiples préoccupations au regard des objectifs sectoriels poursuivis et des résultats attendus de leur mise en œuvre.

Le PAQ 2000/2004, appelé à résoudre des problèmes urgents mais destiné à préparer les conditions de réalisation des interventions prévues dans le long terme, se compose en conséquence d'actions bien identifiées dont les projets en cours et ceux en instance de démarrage. Par contre, la seconde composante du PHN, dont l'horizon est 2010, comporte des idées susceptibles d'être mieux élaborées à partir des enseignements attendus de l'exécution du PAQ. Elles seront ajustées et davantage cadrées aux réalités qui se présenteront. Elles demeurent néanmoins des préoccupations du Gouvernement car elles participent véritablement à la concrétisation de la nouvelle politique de l'Eau et de l'Assainissement.

#### **3.1. Les objectifs sous-sectoriels par axe**

La mise en valeur et la gestion des ressources en eau doivent permettre de répondre aux besoins des générations actuelles et futures en poursuivant des objectifs sociaux, économiques et environnementaux.

A cette fin, l'exploitation des ressources en eau s'exécutera dorénavant dans le cadre d'une approche globale et intégrée associant l'ensemble des acteurs du Secteur de l'Eau et de l'Assainissement.

Aussi, il est proposé, conformément aux grands principes de base énoncés par la Conférence de Dublin sur la Gestion de l'Eau et de l'Environnement et aux dispositions juridiques nationales, d'instituer des Systèmes Hydrauliques servant de cadre physique le plus approprié pour garantir une saine et rationnelle gestion des eaux au plan national et permettant d'agir à la fois sur l'offre et la demande intérieures. Par ailleurs, la coopération sous-régionale en matière des eaux partagées sera développée dans le cadre des institutions bilatérales et des organisations de bassin existantes pour une meilleure planification de l'utilisation des eaux transfrontalières.

##### **3.1.1 L'amélioration de la connaissance des ressources en eau**

Une meilleure évaluation de la ressource et des divers usages de l'eau (dont leur efficacité) est indispensable à sa protection quantitative et qualitative, la rentabilisation des investissements et la gestion des situations exceptionnelles (sécheresse, inondation, conflits, etc.). Elle doit renseigner, entre autres, sur :

- la distribution spatio-temporelle des eaux,
- les potentialités hydriques exploitables,
- la qualité des eaux,
- les secteurs d'utilisation et les allocations possibles de la ressource.

Pour assurer ces fonctions, il est nécessaire de disposer de réseaux adéquats de collecte des données (tant au plan national qu'à l'échelle des bassins partagés) et de systèmes intégrés d'informations. L'Etat assurera le financement des acquisitions et du fonctionnement des réseaux et systèmes mis en place à partir :

- d'allocations budgétaires (y compris les financements extérieurs),
- des taxes perçues par application des dispositions juridiques,
- de recettes générées par la mise à disposition d'informations sur l'eau aux utilisateurs des données.

Ainsi, 115 stations hydrologiques (dont 23 nouvelles et 92 réhabilitations) et 324 piézomètres (dont 50 nouveaux et 274 anciens à aménager) permettront de suivre le régime des cours d'eau, les fluctuations des nappes et la surveillance de la qualité de l'eau. Cette dernière sera facilitée grâce à la création d'un laboratoire national de référence appuyée de ceux départementaux renforcés. Des modèles de gestion et de prévisions seront confectionnés pour les écoulements de surface et souterrains.

### **3.1.2 La satisfaction des besoins en eau, l'amélioration des conditions sanitaires et la prévention des nuisances liées à l'eau**

L'objectif global poursuivi étant la contribution à l'amélioration des conditions sanitaires des populations, la satisfaction des besoins en eau et en assainissement est recherchée afin de résoudre une priorité sociale constamment affirmée. En partant des taux actuels de couverture, les objectifs spécifiques assignés visent, tout en cherchant à atténuer les disparités constatées et en intégrant les travaux d'alimentation en eau potable et d'assainissement, à :

- rehausser le taux de couverture en hydraulique rurale à 70 % en l'an 2004 (soit 1658 PEM réalisés, 10120 PEM et 716 Mini AEP supplémentaires réalisés en plus de ceux des projets en cours ou en instance) à 100 % à l'horizon 2010 (soit l'exécution de 22 946 PEM et 1159 Mini AEP additionnels) ;
- obtenir un taux de couverture d'au moins 50 % en assainissement des centres ruraux en 2004 (soit 13 500 villages ou quartiers de villages) et de 100 % à l'horizon 2010 (c'est à dire les 15 000 villages ou quartiers restants) ;
- améliorer le taux de couverture en eau potable et la qualité de desserte en milieu urbain en mettant l'accent sur les quartiers péri-urbains, et
- rendre les centres urbains salubres par des mécanismes appropriés d'évacuation des eaux usées et pluviales et d'enlèvement et de traitement des ordures.

Ces résultats seront obtenus parce que notamment :

- les bénéficiaires auront la maîtrise d'ouvrage des infrastructures et seront appuyés par les opérateurs du secteur privé assurant la maîtrise œuvre tandis que les structures déconcentrées s'occuperont de leurs missions essentielles ;
- des mécanismes institutionnels et de financement adéquats seront conçus et appliqués pour garantir une optimisation de l'existant ;
- des conditions incitatives propices à la mobilisation des crédits publics ou privés nécessaires aux investissements seront créées ;
- des programmes développant des pratiques d'économie de l'eau et des réflexes d'évoluer dans un environnement sain seront exécutés.

### **3.1.3 L'appui aux secteurs de production**

#### **3.1.3.1 La sécurisation de la production vivrière**

Les cultures pluviales contribuent encore à 96 % de la production vivrière du pays dans un contexte de dégradation accélérée du capital foncier marqué notamment par :

- une forte sensibilité de la majorité des terres à l'érosion, une réduction de la durée de jachère et une extension des superficies de cultures ;
- une variabilité climatique spatio-temporelle de plus en plus prononcée.

Afin de résorber un déficit céréalier structurel ayant tendance à s'aggraver, il est envisagé :

- d'engager de vastes programmes d'aménagements de sites anti-érosifs sur 500 000 ha pendant les cinq premières années du Programme Hydraulique National. Ils présentent l'avantage d'être divisibles jusqu'au niveau des terroirs villageois et de contribuer substantiellement à l'amélioration des rendements des cultures tout en réduisant les effets néfastes de l'érosion ; et

- de constituer un volant de sécurité alimentaire à partir de l'important potentiel irrigable en épargnant les terres marginales. Ainsi un accroissement annuel de 4000 à 5000 ha d'aménagement en cultures irriguées, avec une option d'intensification et de diversification des productions agricoles, sera observé. Cet effort de mise en valeur, en plus de la rentabilisation des périmètres existants, sera axé vers la promotion de la petite irrigation en attendant la réalisation du Barrage de Kandadji qui conditionne la mise sous irrigation des 60 % du potentiel situés dans la vallée du Fleuve Niger. Aussi, il sera engagé des actions de maîtrise des eaux des aquifères alluviaux et de ruissellement, de désenclavement des sites de production et de mise en place de dispositifs adéquats garantissant la sécurisation foncière et l'approvisionnement en intrants agricoles ainsi que de commercialisation, de stockage et de transformation des produits agro-pastoraux.

#### **3.1.3.2. Le développement pastoral**

Il s'agit de rechercher une meilleure adéquation entre le potentiel fourrager, fluctuant d'une année à une autre et selon les régions, et la capacité d'abreuvement des points d'eau à travers :

- la maîtrise d'ouvrage par les éleveurs en appuyant nécessairement l'organisation de la maintenance et la gestion des infrastructures hydrauliques pastorales ;

- un meilleur maillage en points d'eau de la zone pastorale par la réhabilitation de 1000 puits traditionnels, l'appui à la réalisation de 500 puits traditionnels améliorés et la construction de 200 puits cimentés pastoraux, l'aménagement des mares et la réalisation de retenues collinaires ; et

- la restauration des aires dégradées grâce aux programmes de mesures anti-érosives favorisant une production fourragère garantie.

#### **3.1.3.3. La pêche et la pisciculture**

Les résultats des opérations d'aménagements anti-érosifs et de développement de l'irrigation, auxquels il convient d'ajouter ceux attendus des actions de lutte contre les plantes envahissantes (jacinthe d'eau, typha, papyrus, etc...), constituent des acquis exploitables par le sous-secteur de la pêche et de la pisciculture. L'exécution d'ouvrages de retenues d'eau (barrages sur le bief fluvial et les affluents méridionaux du Fleuve et sur les autres cours d'eau saisonniers) et de travaux d'amélioration de la capacité de stockage des mares, tout en augmentant l'extension des superficies inondables, permet d'améliorer la production piscicole et de satisfaire les besoins annuels estimés à 7 600 tonnes en 2005 et 11 800 tonnes à l'horizon 2010.

#### **3.1.3.4. L'hydroélectricité**

Si l'objectif poursuivi est la réduction de la dépendance énergétique nationale, il n'en demeure pas moins vrai que la disponibilité en énergie à moindre coût conditionne l'amorce d'un véritable développement industriel et réduit les charges d'exploitation des périmètres irrigués.

D'ici l'an 2003, il est attendu la mise en service de l'un des trois ouvrages à vocation hydroélectrique (Dyondyonga, Kandadji et Gambou) et l'exploitation du potentiel offert par les barrages à construire sur les affluents méridionaux du Fleuve dans le cadre du développement des cultures irriguées. En l'an 2010, la totalité du productible hydroélectrique du pays devra être valorisée.

Pour y parvenir, une volonté politique fermement affichée est déterminante. Elle mettra à contribution l'effort national d'investissement et les financements privés nationaux et extérieurs et suscitera l'intérêt de la coopération sous-régionale pour la réalisation et l'exploitation en commun des principaux ouvrages concernés.

### **3.1.3.5. Les industries et mines**

A l'exception des activités minières dans la région du Liptako-Gourma, dont les besoins en eau ne seront satisfaits qu'à partir de retenues à réaliser sur les Affluents du Fleuve, partout ailleurs l'approvisionnement en eau des unités industrielles et minières sera assuré par l'exploitation des importantes réserves d'eau souterraines. Toutefois, ces unités seront encouragées à disposer de leurs propres systèmes de production d'eau.

Néanmoins, il faudra se préoccuper des volumes mais surtout de la qualité des rejets qui pourraient constituer une menace pour les écosystèmes. Afin de prévenir ce danger réel, il importe d'adopter des mesures incitatives qui viennent en appui à l'application des dispositions juridiques existantes pour :

- assurer un recyclage des eaux usées ;
- permettre l'équipement des établissements polluants en station de traitement des effluents ;
- inciter les futures unités à choisir des équipements technologiques appropriés.

Enfin, des facilités seront accordées à des promoteurs privés pour une meilleure valorisation des eaux minérales et thermales.

## **3.2. Le renforcement des capacités**

La mise en œuvre des principales options stratégiques pour l'atteinte des objectifs, synthétisés dans le cadre logique conçu à cet effet, requiert une adaptation du cadre juridique et institutionnel favorable à un renforcement des capacités des différents acteurs. A cet effet, un rapport détaillé d'une étude spécifique sur ce domaine est disponible. Néanmoins, pour les besoins du mode opératoire du Programme Hydraulique National, il est rappelé ci-dessous quelques orientations stratégiques essentielles .

### **3.2.1. Les mesures institutionnelles et juridiques**

Le Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement assure la tutelle de la mise en œuvre du Programme Hydraulique National en collaboration avec les autres Ministères concernés. Il s'appuiera sur la Commission Nationale de l'Eau et de l'Assainissement (CNEA) dotée d'un Secrétariat Technique au niveau central et représentée au niveau des régions par des Commissions Régionales. La CNEA est un organe spécialisé du Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD) lui-même disposant d'un Secrétariat Exécutif.

Des mesures seront prises, au regard des résultats du Projet d'expérimentation du Système Hydraulique du Liptako-Gourma servant d'unité-test, pour assurer la mise en place progressive des autres unités restantes. Elles serviront de cadre physique à la planification, mise en valeur et gestion des ressources en eau et seront animées par des organes locaux comportant les représentants des principaux intervenants du secteur. Les conditions de transfert véritable de responsabilités de l'Etat vers les collectivités de base seront créées. Conséquemment des mesures juridiques adaptées au contexte nouveau seront conçues et appliquées afin d'impliquer les communautés locales, la Société Civile et le Secteur Privé dans tout le processus de prises de décision.

### **3.2.2. Les aspects de la planification des interventions**

Avec l'institutionnalisation effective des Systèmes hydrauliques, les activités de planification des interventions partiront de la base bénéficiant de l'appui des structures administratives déconcentrées et du Secteur Privé assurant la maîtrise d'œuvre. A ce niveau, il est utile de rappeler que les schémas d'aménagement et de gestion des ces systèmes constitueront à l'issue de leur élaboration des outils inestimables à l'exploitation et la protection des ressources en eau. Ils serviront également de référence pour la mise en cohérence et l'harmonisation des différents plans de développement et des actions qu'ils proposent d'exécuter au niveau local, régional et national.

### **3.2.3. Les aspects de suivi-évaluation et de gestion**

Autant pour les questions de planification que pour ces aspects de suivi-évaluation et de gestion, des actions de formation et d'appuis seront consenties au profit des collectivités locales, des structures déconcentrées et du Secteur Privé afin que chaque acteur s'acquitte convenablement de ses obligations. Il reste entendu que des concertations régulières seront réalisées autour des préoccupations de gestion de la ressource et des infrastructures et aménagements d'hydraulique et d'assainissement.

### **3.2.4. Les mécanismes de concertation autour du Programme Hydraulique National**

Le Programme Hydraulique National s'inscrit dans un cadre plus vaste qu'est le Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable (PNEDD), un des programmes-cadres du Programme de Relance Economique (PRE). Son exécution, qui fait appel à plusieurs partenaires aussi bien locaux qu'extérieurs, aura des incidences certaines sur le Secteur de l'Eau et de l'Assainissement et plusieurs autres composantes des différents programmes-cadres du PRE.

Aussi, il est envisagé, en plus des concertations régulières au niveau local et à l'échelon des Systèmes Hydrauliques, de prévoir avec les Représentants des partenaires après la tenue de la présente Réunion Sectorielle :

- la réalisation d'une revue à mi-parcours de la mise en œuvre du PHN alimentée par les résultats de suivi-évaluation ; et

- l'organisation d'une consultation sectorielle d'appréciation des résultats globaux obtenus et de négociation de la seconde phase du PHN allant en 2010.

Le Secrétariat Technique de la CNEA sera mandaté pour assurer le suivi-évaluation du PHN et préparer matériellement les deux principales rencontres envisagées.

## **3.3 Les indicateurs de suivi**

Au regard des objectifs globaux et spécifiques assignés au Programme Hydraulique National, les principaux indicateurs de contrôle de la mise en œuvre des actions proposées peuvent être résumés ci-après :

a) en matière de connaissance des ressources en eau, les régimes des cours d'eau et des aquifères et l'évolution de la qualité des eaux sont bien suivis. En conséquence, il s'en suit :

- une utilisation équilibrée des eaux entre les différents usages ;
- une atténuation des effets indésirables occasionnés par des phénomènes exceptionnels (inondation, sécheresse, contamination des eaux, ...) ;
- la protection quantitative et qualitative des ressources en eau.

b) s'agissant des aspects d'approvisionnement en eau potable et sanitaires, la satisfaction des besoins essentiels de base doit se traduire par :

- une régression voire une éradication des maladies liées à l'eau ;
- un environnement physique sain ;
- l'amélioration de la productivité résultant de celle des conditions sanitaires des populations créant un surplus de temps utile de travail.

c) concernant la contribution de l'eau en appui aux secteurs de production, elle doit être contrôlée à partir de :

- la régénération des milieux dégradés et des écosystèmes menacés;
- l'amélioration des revenus des producteurs ;
- l'accès facile des populations à des produits alimentaires de qualité et à moindre coût ;
- la disponibilité permanente et à des coûts abordables de l'énergie ;

- la réduction des fréquences et intensités des conflits entre les différents usagers de l'eau.

d) et enfin pour le renforcement des capacités, les acteurs du secteur :

- décident ensemble des opérations à exécuter conformément aux schémas d'aménagement des Unités Hydrologiques et Hydrogéologiques instituées ;

- se réfèrent au cadre de concertation mis en place au niveau local, régional et national pour le règlement de conflits nés de l'utilisation des ressources ;

- perçoivent que leurs intérêts liés à la gestion des eaux partagées sont garantis dans le cadre d'une coopération sous-régionale redynamisée grâce à la responsabilisation de la Commission Nationale de l'Eau et de l'Assainissement;

- ressentent une efficacité dans les prestations et services du Secteur Privé et l'efficacité des mesures juridiques, institutionnelles et fiscales sur le développement du Secteur de l'Eau et de l'Assainissement.

### 3.4 Les coûts et besoins de financement

Les coûts globaux de financement du Programme Hydraulique National, au cours de son premier Plan d'Action Quinquennal (PAQ) 2000/2004, se chiffrent à 763 845 647 000 FCFA dont:

- 122 281 783 000 FCFA acquis au titre des projets en cours, en instance de démarrage ou en négociation avancée ;

- 662 367 193 000 FCFA à rechercher.

Par axe majeur du PHN, les montants totaux de financement pendant les cinq premières années de sa mise en oeuvre sont:

- Axe 1 Amélioration des connaissances des ressources en eau en vue de leur meilleure gestion: 3 369 033 000 FCA dont 287 070 000 F acquis et 3 281 963 000 F à rechercher;

- Axe 2 Satisfaction des besoins en eau, amélioration des conditions sanitaires et prévention des nuisances liées à l'eau : 277 417 280 000 F dont 98.535.980.000 F acquis ou en négociation et 178 881 300 000 F à rechercher;

- Axe 3 Appui aux secteurs de production: 493 370 330 000 FCFA dont 22 525 400 000 F acquis et 470 844 930 000 FCFA à rechercher;

- Axe 4 Adaptation du cadre institutionnel et juridique (Renforcement des Capacités): 10 299 000 000 FCFA dont 940 000 000 FCFA acquis ou en négociation et 9 359 000 000 FCFA à rechercher.

Le volume des ressources complémentaires d'un montant d'environ 662,5 Milliards de FCA, soit 86,7% des besoins globaux de financement, sera financé par l'Etat (sur ses ressources propres), les collectivités et bénéficiaires, les ONG et les partenaires de coopération. Ainsi, à l'image du Programme Cadre de Lutte contre la Pauvreté, les répartitions suivantes de la part contributive attendue des principaux acteurs sont proposées comme suit:

- L'Etat: 13 % soit 99 Milliards de FCFA;
- les Collectivités, Bénéficiaires et les ONG : 2 % soit 15 Milliards de FCFA; et
- les Partenaires au développement: 85 % soit 650 Milliards de FCFA.

Programme ou Projets	Partenaires impliqués	Financements	Durée	Etat d'avancement